



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-866-246-6893

Courriel de soumission :

soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 004 À DEMANDE DE PRIX

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Calgary, AB

Titre :

Plantation riveraine pour la stabilisation des pentes – Lieu historique national du Ranch Bar U, AB

N° de l'invitation :

5P420-23-0212/A

Date :

5 mars 2024

N° de modification :

004

N° de référence du client :

s/o

L'invitation prend fin :

À : **14:00**

Le : **12 mars 2024**

Fuseau horaire :

HAR

F.A.B.:

Usine : Destination : Autre :

Adresser toute demande de renseignements à :

Daniel Nguyen

N° de téléphone :

403-836-2352

N° de télécopieur :

1-866-246-6893

Courriel :

Daniel.nguyen@pc.gc.ca

Destination des biens, services et travaux de construction :

Lieu historique national du Ranch Bar U, AB

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :

Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :

Signature :

Date :

N° de l'invitation :
5P420-23-0212/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Plantation riveraine pour la stabilisation des pentes – Lieu historique national du Ranch Bar U, AB

Modification 004

Cette modification vise à apporter des changements l'annexe A - Énoncé des travaux et Annexe A – Figures et Annexe B – Plan de plantation et matériaux et Annexe C - Tables des Polygones de Végétation et prolonger la date de clôture de la demande de soumissions.

- A. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions;
- B. Apporter des modifications aux documents d'appel d'offres; et
- C. Modifier l'annexe B - Base de paiement

Les soumissionnaires DOIVENT présenter leur soumission conformément à annexes modifiées inclus dans les présentes. Les soumissions qui ne sont pas présentées conformément à la présente modification seront jugées non conformes aux exigences de la demande de soumissions.

A. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P420-23-0212/A, intitulée « Plantation riveraine pour la stabilisation des pentes – Lieu historique national du Ranch Bar U, AB », est reportée du **7 mars 2024 à 14h00 HNR** au **12 mars 2024 à 14h00 HAR**.

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par courriel à soumissionsouest-bidswest@canada.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

B. Apporter des modifications aux documents d'appel d'offres

L'énoncé des travaux ont été révisés et sont inclus dans **Annexe A - Énoncé des travaux_23-0212_V2**. Voici un résumé des modifications :

Dans : **l'annexe A - Énoncé des travaux**
Section : **1.3.2 TRAVAUX REQUIS – INSTALLATION DE PLANTES DE REMPLACEMENT**

Supprimer :

~~a. —Enlèvement des débris (voir l'annexe A pour les emplacements)~~

Dans : **l'annexe A - Énoncé des travaux**
Section : **CLÔTURES TEMPORAIRES**

Supprimer :

~~a. —Clôture pour les cerfs et les castors : clôture en grillage métallique de 2,3 m de haut avec des ouvertures de mailles ne dépassant pas 17,5 cm (7") entre les lignes horizontales, de préférence de calibre 12 à haute traction. Utiliser des piquets métalliques en T.~~

Dans : **l'annexe A - Énoncé des travaux**
Supprimer : **1.3.3. TRAVAUX OBLIGATOIRES – ENTRETIEN DES PLANTES**, dans son intégralité

Remplacer par :

1.3.3 TRAVAUX OBLIGATOIRES - ENTRETIEN DES PLANTES

N° de l'invitation :
5P420-23-0212/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Plantation riveraine pour la stabilisation des pentes – Lieu historique national du Ranch Bar U, AB

- a. Arrosage régulier des éléments paysagers installés et autres activités d'entretien, telles que l'élagage.
- b. L'arrosage et l'entretien des arbres, arbustes et surfaces au sol suivants, situés dans le Townsite du PN des Lacs-Waterton :

Site d'Entretien	Nombre estimé d'arbres et d'arbustes ¹	Espèces
Tertre (est et ouest) LHN du Ranch Bar U	Annexe B - Plans et matériaux de plantation, en particulier les page 13 10 et 11.	Annexe B - Plans et matériaux de plantation, en particulier les page 13 10 et 11.

1 Le Contractant est responsable de la vérification des quantités et des espèces fournies.

Veillez consulter les dessins et les photos ci-joints (Annexe B) pour connaître les surfaces approximatives (arbres, arbustes) qui doivent être arrosées sur le site.

Le nombre d'arrosages dépendra des conditions météorologiques sur le site et Parcs Canada communiquera les conditions du site à l'entrepreneur. Une visite par semaine du 15 mai 2024 au 15 septembre 2024 équivaldra à 16 visites pour l'arrosage et l'entretien général, avec la possibilité de visites supplémentaires au besoin.

L'eau doit être exempte de toute impureté susceptible de nuire à la croissance des plantes.

Le Contractant est responsable de la fourniture et du transport de l'eau jusqu'aux endroits où l'irrigation est nécessaire.

Effectuer les opérations d'entretien suivantes depuis la plantation ou le début du contrat jusqu'à la fin du contrat :

- Arroser pour maintenir les conditions d'humidité du sol afin d'optimiser l'établissement, la croissance et la santé du matériel végétal sans provoquer d'érosion.
 - Pour les plantes à feuillage persistant, arroser abondamment à la fin de l'automne, avant le gel, pour saturer le sol autour du système racinaire.
- S'il est nécessaire de lutter contre les insectes, les champignons et les maladies, utiliser les méthodes de lutte appropriées conformément au plan de lutte intégrée contre les ravageurs et aux règlements fédéraux et provinciaux.
 - Obtenir l'approbation du produit par le chargé de projet de l'APC avant l'application.
- Enlever les branches mortes ou cassées du matériel végétal.
- Enlever et remplacer les plantes mortes et les plantes qui ne sont pas en bonne santé.
- Éliminer le matériel végétal dans une installation appropriée à l'extérieur du parc, à moins d'une approbation contraire par le responsable du projet de l'APC.
- Taux de survie des plantes vivantes d'au moins 80 % à la fin de la période d'entretien.

Dans : **l'annexe A - Énoncé des travaux**
Section : **1.3.4 TRAVAUX SUR DEMANDE - ENTRETIEN DE LA CLÔTURE**

Supprimer :

- ~~Clôture pour les cerfs et les castors :~~
 - ~~Clôture en treillis métallique de 2,3 m de haut avec des ouvertures de mailles ne dépassant pas 17,5 cm (7") entre les lignes horizontales, de préférence de calibre 12 à haute résistance. Utiliser des piquets métalliques en T.~~

Dans : **l'annexe A - Énoncé des travaux**
Supprimer : **2.23.**, dans son intégralité

N° de l'invitation :
5P420-23-0212/A

N° de la modification :
004

Autorité contractante :
Daniel Nguyen

N° de référence du client :
s/o

Titre :
Plantation riveraine pour la stabilisation des pentes – Lieu historique national du Ranch Bar U, AB

Remplacer par :

2.2.3. Pour les travaux effectués dans le parc national Bar U Parc national ~~des Lacs-Waterton~~ l'entrepreneur et tout sous-traitant doivent obtenir un permis d'exploitation auprès du bureau d'administration de Parcs Canada dans le parc national des Lacs-Waterton avant le début du contrat. Ce permis peut être obtenu en contactant Rachel Fernandes-Ubell, gestionnaire du Townsite, au 403-859-5111.

Annexe A – Figures ont été révisés et sont inclus dans **Appendix A – Figures_V2**.

Annexe B - Plan de plantation et matériaux ont été révisés et sont inclus dans **Annexe B - Plan de plantation et matériaux_V2**.

Annexe C - Tables des Polygones de Végétation ont été révisés et sont inclus dans **Annexe C - Tables des Polygones de Végétation_V2**.

C. Modifier l'annexe B - Base de paiement

Dans : l'annexe B – Base de paiement

Section : 1. Services requis – Année du contrat : Date du contrat au 30 septembre 2024 inclusivement.

Supprimer :

1.1	Enlever les débris conformément à la section 1.3.2 de l'Annexe A – Énoncé des travaux	Montant forfaitaire	1	\$	\$
-----	--	---------------------	---	----	----

Dans : l'annexe B – Base de paiement

Section : 1. Services requis – Année du contrat : Date du contrat au 30 septembre 2024 inclusivement.

Supprimez toutes les références à **4024** et remplacez-les par **12216**.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.